Vœu n° 2

concernant le respect du droit de manifester

déposé par le groupe Europe Écologie Les Verts

Considérant que le 23 novembre dernier, alors qu'ils participaient à la journée d'action unitaire contre la réforme des retraites et pour les revendications sur les salaires et l'emploi, des manifestants rassemblés pacifiquement devant la préfecture de l'Allier ont été pris à partie par les forces de l'ordre,

Considérant que le 25 novembre, jour de la visite du Président de la République au Mayet de Montagne, les gendarmes sont venus chercher un militant syndical à la sortie de son travail et l'ont retenu durant près de 5 heures sans motif ni cadre juridique,

Considérant que les cas de répression se multiplient sur tout le territoire à l'encontre de militants qui participent à des actions,

Considérant que le droit de manifester pacifiquement est un droit fondamental reconnu par tous les pays démocratiques,

Considérant donc que ces agissements sécuritaires, alors qu'aucune infraction n'a été commise, sont inacceptables et contraires au respect des droits des citoyens,

Le Conseil régional d'Auvergne, réuni en Session ce jour :

- réaffirme son opposition à toute remise en cause des droits fondamentaux et des libertés publiques,
- apporte son soutien aux militants et syndicalistes,
- demande au ministre de l'Intérieur d'intervenir auprès des préfets pour leur rappeler qu'ils doivent respecter le droit des citoyens à manifester pacifiquement et pour que de telles attitudes des forces de l'ordre ne se renouvellent pas.

Avis de la 6ème Commission :
Vœu adopté à l'unanimité.